

Europe qu'on appelait la poudre d'arsenic la poudre d'héritage. Ce n'est qu'après cette invention et après quelques condamnations de meurtriers que l'empoisonnement par l'arsenic baissa presque à néant en Europe.

Je ne sais quel effet dissuasif exerce l'emprisonnement à vie, mais on me dit que, dans la pègre, il existe en certains cas une sorte d'ordre renversé en vertu duquel plus le crime est grand, plus le coupable devient important. De fait, il arrive souvent que les criminels condamnés pour des délits mineurs, après avoir purgé leur sentence, retournent à la société, en commettent de plus graves et sont renvoyés en prison pour des périodes plus longues. J'ignore à quel point c'est vrai, mais s'il y a quelque vérité là-dedans, alors l'emprisonné à vie devient bien vite le doyen de la maison. Je doute que cela ait l'effet dissuasif qu'un si grand nombre espèrent.

Il est une question beaucoup plus importante que celle de la peine capitale, à mon avis, celle de la cause profonde du crime qui fait l'objet d'une étude approfondie aux États-Unis. Dans le *Christian Science Monitor* d'aujourd'hui, on publie une nouvelle selon laquelle une commission spéciale du Sénat américain aurait été formée pour étudier tous les aspects de ce problème. Le sénateur McClellan, président de cette commission, aurait signalé, dans son discours d'ouverture, que les crimes majeurs, aux États-Unis, s'accroissent six fois plus vite que la population.

C'est le problème que nous devrions étudier au Canada. Nous devrions faire des recherches sur les causes profondes du crime.

M. l'Orateur: A l'ordre, je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, à moins que la Chambre lui permette de poursuivre son exposé. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. M. MacLean: Ai-je le consentement unanime, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Je regrette beaucoup, mais il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

Au cours du débat, plus tôt, ce soir, l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Laflamme), appuyé par l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Tremblay), a proposé l'amendement suivant: Je propose, appuyé par l'honorable député de

Matapédia-Matane, que les alinéas a), b), et c) soient remplacés par ce qui suit... Je ne lirai pas l'amendement qui a été proposé alors par l'honorable député de Québec-Montmorency.

Mais, brièvement, je me permettrai, en ce moment-ci, de considérer la recevabilité dudit amendement. L'honorable député de Montréal-Saint-Jacques (M. Rinfret), qui occupait alors la présidence, a exprimé un doute très sérieux quant à la recevabilité et à la légalité de cet amendement. Il a indiqué que l'amendement serait considéré par la présidence à la première occasion.

Depuis ce temps, j'ai eu l'avantage et l'occasion d'étudier la proposition de l'honorable député de Québec-Montmorency.

Je me permettrai de reporter l'honorable député au paragraphe 203 (1) de Beauchesne, 4^e édition, qui dit:

Est impérative la règle qui exige que toute proposition d'amendement se rattache à la question qui fait l'objet de l'amendement. Tout amendement que l'on songe à proposer soit à une question soit à une proposition d'amendement doit être rédigé de façon telle que, si la Chambre l'accepte, la question ou l'amendement modifié soit intelligible et cohérent.

Il me semble que la proposition de l'honorable député de Québec-Montmorency a plutôt la forme d'un amendement à la proposition principale que celle d'un sous-amendement.

Pour cette raison, l'Orateur ne croit pas pouvoir accepter l'amendement et signale à l'honorable député et à celui qui l'a appuyé que cette proposition pourrait plutôt faire l'objet d'un amendement à la proposition principale.

• (9.00 p.m.)

[Traduction]

M. B. S. Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, la plupart des députés qui ont participé au débat ont manifesté l'intérêt profond qu'ils portent à cette question, et il est évident qu'ils se sont donné la peine de faire de nombreuses recherches et un bon examen de conscience. J'aime penser que je ne fais pas exception.

Ma position à la Chambre est unique en ce que je représente la ville de Verdun dont le représentant à l'Assemblée législative est le ministre de la Justice, l'honorable Claude Wagner. C'est un grand ami à moi. Nous partageons les mêmes opinions politiques ou, au moins, nous appartenons jusqu'à un certain degré au même parti politique. Nous prétendons tous les deux représenter le mode de penser des 90,000 habitants de la ville de Verdun, mais il s'avoue antiabolitionniste et je vais me prononcer pour l'abolition de la